



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.358/4

10 mai 2011

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Quatorzième réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable

Budva, Monténégro, 30 mai – 1^{er} juin 2011

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SMDD) AU COURS DE LA PÉRIODE 2005-2010

Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) au cours de la période 2005 – 2010

Document de synthèse
Projet de rapport

Mai 2011

Nicola Cantore, Clive George, Dirk Willem te Velde

Overseas Development Institute
111 Westminster Bridge Road
London SE1 7JD
www.odi.org.uk

Document de synthèse

À leur Douzième réunion, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé de préparer une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) qui a été adoptée lors de la Quatorzième réunion des Parties, tenue à Portoroz du 8 au 12 novembre 2011. La SMDD est une stratégie cadre qui se propose d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les stratégies nationales de développement durable et d'initier un partenariat dynamique entre les pays parties à la Convention. La Stratégie vise à encourager un développement durable assorti de progrès dans les domaines économique, social et environnemental ainsi qu'en matière de gouvernance.

Le présent rapport a pour objet d'apprécier les progrès réalisés jusqu'à ce jour et de fournir aux membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et aux Parties contractantes un document d'évaluation qui indique le niveau de mise en œuvre de la SMDD depuis 2005 et les façons de l'améliorer et de l'actualiser en mettant l'accent plus particulièrement sur les questions relatives à l'environnement et au développement. Le projet vise notamment à:

- Proposer des amendements à la SMDD en se fondant sur les changements du contexte dans lequel la Stratégie s'applique et les problèmes liés à sa mise en œuvre au cours de la période 2005-2010 (objectif 1) ;
- Proposer de nouveaux domaines prioritaires émergents qu'il conviendrait d'incorporer dans la version révisée de la SMDD (objectif 2); et,
- Proposer des actions pour améliorer la mise en œuvre de la SMDD (objectif 3).

Le travail entrepris par l'Overseas Development Institute (ODI) d'octobre 2010 à mai 2011 s'articule autour de trois tâches principales :

- Tâche 1. Une recherche et une analyse documentaires au cours desquelles nous avons eu la possibilité de collecter des rapports sur les activités menées par le PAM/PNUE ainsi que sur les activités complémentaires d'autres organisations internationales actives dans ces domaines.
- Tâche 2. Des entretiens avec les membres de la CMDD, les CARs et autres parties prenantes concernées sur la base d'un questionnaire portant sur les activités du PAM/PNUE.
- Tâche 3. Un rapport d'évaluation analytique (le présent rapport).

Au cours de la période allant d'octobre 2010 à mai 2011, nous avons eu l'occasion d'entreprendre différentes activités dans le cadre du projet :

- 1) Nous avons réalisé une analyse des écarts qui avait pour objet de fournir des informations permettant de comprendre si les objectifs de la SMDD ont été atteints ou non.
- 2) Nous avons fourni une synthèse détaillée de la trajectoire suivie par les indicateurs de la SMDD au cours de la période 2005-2010.
- 3) Nous avons discuté d'un ensemble de nouveaux indicateurs, de priorités émergentes, et entrepris une évaluation critique des actions, orientations et objectifs figurant dans la SMDD.
- 4) Nous avons présenté une brève analyse du cadre institutionnel actuel du PAM/PNUE.
- 5) Nous avons évoqué d'autres acteurs actifs dans ces domaines qui pourraient aider à atteindre les objectifs de mise en œuvre.
- 6) Nous avons comparé la SMDD aux SNDDs.
- 7) Nous avons mené plusieurs exercices de modélisation informatique d'équilibre général afin de comprendre l'impact des politiques concrètes mentionnées dans la SMDD comme des actions clés pour améliorer les indicateurs.

8) Nous avons analysé les réponses des entretiens et des visites de terrain pour comprendre les facteurs qui ont affecté la mise en œuvre de la SMDD.

L'analyse des écarts figurant dans la section 2 compare les résultats réels avec les résultats potentiels ou escomptés. Ici, deux questions essentielles se posent : "Où se trouve-t-on ?" et "Où souhaiterait-on se trouver ?". L'analyse peut être faite pour des indicateurs, des organisations ou d'autres unités. En se basant sur cette méthodologie, nous comparons les objectifs de la SMDD concernant l'eau, le changement climatique/l'énergie, l'agriculture, le tourisme, les zones côtières, le développement urbain et les transports aux tendances actuelles des données communiquées par pays et/ou macro-zones méditerranéennes.

1ère constatation. Nous constatons que les indicateurs ne peuvent pas toujours être surveillés avec efficacité. Tout d'abord, dans certains cas les objectifs de la SMDD ne peuvent être facilement traduits en indicateurs concrets. Deuxièmement, nous trouvons des contradictions entre l'annexe I qui présente les synergies entre objectifs et domaines prioritaires et l'annexe II avec les indicateurs pour le suivi de la SMDD. Troisièmement, les données recueillies ne sont pas toujours fiables ou sont même parfois manquantes, ainsi nous avons analysé seulement vingt objectifs sur les vingt-huit qui sont inscrits à l'annexe II de la SMDD. Enfin, les indicateurs ne sont pas tous pleinement analysés en termes de méthodologie et de justification.

2ème constatation. L'analyse des écarts fait ressortir que pour certains indicateurs de la SMDD, les progrès sont évidents alors que pour d'autres, la tendance est négative. De plus et comme prévu, nous trouvons une grande hétérogénéité entre les pays méditerranéens.

Recommandation 1. Dans le cadre du premier objectif du projet (propositions d'amendements de la SMDD), par le biais de notre analyse, nous remarquons que la SMDD contient plusieurs indicateurs qui ne peuvent être actualisés dans le contexte actuel et qui ne peuvent manifestement pas être utilisés pour suivre les progrès de la SMDD. Nous recommandons d'actualiser la liste d'indicateurs sur la base des propositions présentées dans le tableau 1.

Tableau 1. Propositions d'actualisation de l'ensemble d'indicateurs pour la SMDD

Indicateur actuel	Motif pour la suppression de l'indicateur actuel	Indicateur proposé	Motif pour l'inclusion de l'indicateur proposé
RESSOURCES EN EAU			
Réduire de moitié d'ici 2015 (par rapport à 1990) la part de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement	Les pays méditerranéens sont maintenant bien placés pour atteindre les objectifs de cet indicateur.	Consommation d'eau par habitant	L'accent mis sur le volume plutôt que sur le simple accès devrait stimuler des politiques de conservation de l'eau.
Préserver les ressources en eau (quantité et qualité)	L'indicateur est vague.	1) Pollution de l'eau 2) Indice d'exploitation hydrique	La pollution de l'eau explique mieux la notion de qualité de l'eau. L'indice d'exploitation des ressources en eau donne un indicateur approprié pour la quantité.
ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Réduire de moitié d'ici 2015 (par rapport à 1990) la part de la population n'ayant pas accès à l'électricité	Les pays méditerranéens sont maintenant bien placés pour atteindre les objectifs de cet indicateur.		

Indicateur actuel	Motif pour la suppression de l'indicateur actuel	Indicateur proposé	Motif pour l'inclusion de l'indicateur proposé
Valoriser le potentiel méditerranéen des énergies renouvelables en Méditerranée (7% de la demande en 2015).	Pourquoi 7%?	Valoriser le potentiel méditerranéen de l'infiltration des énergies renouvelables en conformité avec les preuves scientifiques les plus récentes.	Le pourcentage de l'infiltration des énergies renouvelables devrait refléter l'objectif de nature politique de réduction des émissions convenu au niveau mondial.
Utilisation rationnelle de l'énergie (efficacité énergétique)	Les réductions d'intensité énergétique peuvent ne pas entraîner de réductions des émissions de CO2 (moins d'intensité énergétique ne signifie pas toujours moins d'émissions).	Réduction de la consommation énergétique	Cet Indicateur devrait encourager les décideurs à accélérer la croissance avec le même niveau d'utilisation de l'apport (concept d'efficacité correct) par le biais de politiques telles que la taxe sur le carbone, les accords internationaux en matière d'environnement, etc..
Contrôler, stabiliser ou réduire ou stabiliser les émissions de GES	Cet indicateur demanderait à être défini de manière plus précise.	Réduire les émissions en tenant compte des normes internationales spécifiques	Certains pays européens ou d'autres pays méditerranéens pourraient être concernés par des accords internationaux post-Kyoto. La SMDD devrait prévoir l'évolution politique internationale.
Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux changements climatiques	Indicateur utile, mais le calcul des incidences monétaires du changement climatique pourrait constituer une information complémentaire importante.	Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux changements climatiques et calculer les dommages monétaires du changement climatique	En principe, le calcul de la réduction des dommages monétaires pourrait fournir des informations beaucoup plus précises sur l'ampleur et l'importance des impacts du changement climatique.
TRANSPORTS			
Développer des systèmes de transport euro-méditerranéens plus compétitifs et durables.	Indicateur peu clair. Difficile de comprendre ce qui est entendu par compétitifs.	Accroître les investissements dans les infrastructures dans le domaine des transports	Les investissements seront effectués pour moderniser les infrastructures et par conséquent pour avoir un impact sur une croissance durable.
Transfert du trafic routier vers le rail et la mer.	Il ne s'agit pas d'un Indicateur mais plutôt d'une politique qui		

Indicateur actuel	Motif pour la suppression de l'indicateur actuel	Indicateur proposé	Motif pour l'inclusion de l'indicateur proposé
	pourrait être utile pour influencer l'indicateur "Stabiliser ou réduire la part du trafic routier".		
TOURISME			
Promouvoir un tourisme durable.	Cet Indicateur serait plus à sa place dans le domaine prioritaire "Durabilité".		
Développer le tourisme pour aider à promouvoir la cohésion sociale et les valeurs culturelles.	Il ne s'agit pas d'un indicateur.		
Meilleure gestion temporelle et spatiale des flux de touristes.	L'indicateur n'est pas clair. Que signifie exactement "meilleure gestion temporelle et spatiale des flux touristiques?".	Diminuer l'empreinte carbonique du tourisme en exprimant la quantité de carbone engendrée par passager par voyage	Indicateur facile à calculer et significatif.
AGRICULTURE			
Valoriser la diversité et la qualité des produits méditerranéens.	Il ne s'agit pas d'un objectif quantitatif clair.	Accroître la part de l'agriculture organique à 10%	Actuellement, seule l'Italie indique que la part de l'agriculture organique est de 8%, ce qui est le pourcentage le plus élevé enregistré dans les pays méditerranéens.
Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).	La raison pour laquelle l'indicateur est seulement introduit dans le domaine prioritaire "Agriculture" n'est pas claire.		
Préparer l'agriculture au changement climatique.	Cet Indicateur est imprécis et vague, il n'encourage pas des actions de nature politique claires.	Mettre en œuvre des actions pour réduire la baisse de productivité agricole due aux changements climatiques	L'indicateur serait quantifiable et encouragerait la mise en place de politiques favorisant les processus d'adaptation. Des actions concrètes pourraient inclure la construction de terrasses, des zones agro-forestières en vue de réduire l'érosion des sols, selon les caractéristiques spécifiques du pays.

Indicateur actuel	Motif pour la suppression de l'indicateur actuel	Indicateur proposé	Motif pour l'inclusion de l'indicateur proposé
Protéger la biodiversité et les paysages.	Cet Indicateur est imprécis et vague, il n'encourage pas des actions de nature politique claires.	1) Réduction du déboisement 2) Accroissement des zones agro-forestières 3) Diminution des espèces végétales et animales menacées	Il s'agit de variables quantifiables facilement contrôlables.
DÉVELOPPEMENT URBAIN			
Promouvoir une économie urbaine durable.	Indicateur imprécis.	Efficacité énergétique accrue et utilisation des énergies renouvelables, accroissement des investissements dans les secteurs de l'économie verte	Il comporterait des indicateurs clairs et quantifiables qui encourageraient nettement des politiques de développement urbain en faveur de l'économie verte.
Créer de la valeur ajoutée à partir du patrimoine culturel, historique et paysager.	Cet Indicateur serait mieux à sa place dans le domaine prioritaire "Tourisme".		
MER ET LITTORAL			
1) Développer les activités (tourisme, aquaculture, etc..) en tenant compte des fragilités naturelles. 2) Protéger et promouvoir la valeur unique des côtes, des ressources de la mer et des paysages.	Ces indicateurs devraient exprimer la synergie entre le domaine prioritaire "Zones marines et côtières" et l'objectif "Développement économique", mais sans ambiguïté ils ne sont pas liés au développement économique. De plus, ils ne sont pas facilement exprimés en variables quantitatives.	Accroître la production et l'aquaculture et la halieutique	Indicateur clair et quantifiable qui inciterait à la mise en place de politiques visant à améliorer la performance de l'ensemble des secteurs économiques des zones marines et côtières. Il s'intègre bien avec l'objectif de développement économique.
		La migration	Actuellement, aucun Indicateur relative à la migration (nationale et internationale) n'est inclus dans la SMDD. Notamment, le rapport entre le changement climatique, la durabilité et la migration (nombre de migrants forcés à migrer à cause du changement climatique) serait un indicateur important à

Indicateur actuel	Motif pour la suppression de l'indicateur actuel	Indicateur proposé	Motif pour l'inclusion de l'indicateur proposé
			contrôler.
CCCCCCCC			
Commentaires supplémentaires 1) Le PIB par habitant reste un indicateur essentiel pour mettre en évidence la démarche suivie par les pays en matière de développement durable. Nous conseillons également de considérer des indicateurs qui ne sont pas strictement en rapport avec les sept domaines prioritaires mais qui pourraient être d'un grand intérêt pour les pays. 2) Des mesures différentes du PIB pourraient également être considérés pour des indicateurs spécifiques non prioritaires tels que le PIB vert, l'épargne réelle, etc. que la Banque mondiale applique. 3) Des stratégies nationales récemment définies telles que celles de la France et du Monténégro font ressortir des priorités qui pourraient présenter un intérêt pour l'ensemble de la région méditerranéenne comme le domaine de la santé (aucun indicateur dans la version actuelle de la SMDD) et les approches participatives afin de dégager des politiques largement acceptées.			

Recommandation 2. Comme le montre le tableau 1, la recommandation qui ressort de nos travaux en réponse à l'objectif du projet qui consiste à proposer de nouveaux domaines prioritaires émergents (objectif 2) vise à ce que la version révisée de la SMDD accorde une place plus importante à des orientations, actions et indicateurs concernant des priorités émergentes telles que l'adaptation et l'économie verte. De nouveaux indicateurs tels que ceux ayant rapport aux migrations provoquées par les effets du changement climatique permettraient de surveiller de plus près les processus d'adaptation. D'autres priorités traditionnelles, comme la santé, qui sont maintenant incorporées dans certaines stratégies nationales devraient être mises en valeur dans la SMDD avec plus d'efficacité.

Recommandation 3. Dans le cadre de l'objectif 1, une autre recommandation importante qui ressort de l'étude est qu'il conviendrait d'intégrer l'annexe I de la SMDD qui explique les synergies entre objectifs et priorités et l'annexe II qui contient la liste d'indicateurs pour le suivi de la SMDD afin de mettre en place un ensemble d'indicateurs solide et systématique pour une surveillance continue de la performance de la Stratégie puisque, dans plusieurs cas, on remarque des contradictions et/ou des chevauchements entre les deux tableaux.

Recommandation 4. Tous les objectifs de la SMDD devraient se rapporter à des indicateurs pour lesquels des données sont disponibles et qui ont été pleinement discutés en termes de méthodologie, justification et raison d'être.

En plus des indicateurs, la SMDD comprend également un ensemble d'orientations, d'actions et d'objectifs qui devraient porter sur l'orientation de la politique suivie dans les pays méditerranéens. Les actions devraient inclure des indications claires et précises sur le fonctionnement de l'institution qui sera chargée de la mise en œuvre de la Stratégie ainsi qu'un horizon temporel. Les orientations sont des lignes directrices mises à la disposition des décideurs et sont généralement exprimées en termes d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Dans la catégorie des orientations, certains indicateurs qualitatifs peuvent être facilement traduits en indicateurs quantitatifs; d'autres orientations sont de simples moyens stratégiques mis en place pour aider les décideurs, mais ils sont difficilement contrôlables.

3ème constatation. Nous constatons que la signature du Protocole GIZC montre qu'un objectif clair et très important de la SMDD a été réalisé. D'autres actions telles la création d'un système intégré de transport euro-méditerranéen ou un label euro-méditerranéen de qualité touristique n'ont pas été réalisées. D'autres orientations "qualitatives" restent encore un guide essentiel et une source d'inspiration pour les décideurs, mais ne peuvent être facilement utilisées dans un processus de surveillance continue.

Dans le cadre de l'objectif 1, cette constatation motive des propositions visant à améliorer la qualité des orientations, actions et objectifs de la SMDD. En particulier, nos propositions sont les suivantes :

Recommandation 5. Les actions devraient inclure un horizon temporel plus précis et les orientations devraient correspondre à des critères de fonctionnalité opérationnelle et clairement permettre aux utilisateurs de la SMDD de comprendre les acteurs impliqués, les directives de nature politique, les avantages potentiels et les indicateurs qui seront affectés. Les objectifs devraient être inclus dans la discussion concernant les indicateurs puisque, dans de nombreux cas on remarque des chevauchements.

Recommandation 6. Les orientations quantitatives exprimées en termes de valeurs numériques devraient être amendées en expliquant les critères utilisés pour fixer les objectifs. Les orientations qualitatives devraient être traduites en objectifs numériques et/ou être clairement associées à des indicateurs cibles de la SMDD.

Recommandation 7. Les orientations et actions relatives au financement du développement durable devraient être expliquées de façon plus précise en intégrant des objectifs concrets en matière de renforcement des capacités, d'échange d'information et d'éducation.

Nous avons également examiné les aspects institutionnels qui affectent, comme nos consultations le confirment, la réalisation des objectifs de la SMDD. L'analyse de la littérature y relative et des entretiens avec les acteurs concernés travaillant sur la SMDD (les membres de la CMDD, les CARs et diverses parties prenantes concernées) a été très utile pour éclaircir le processus.

4ème constatation. La SMDD est largement perçue comme un document utile servant de cadre général aux services publics pour la mise en œuvre des stratégies nationales, mais qui n'affecte aucunement les actions de nature politique dans les pays individuels en termes concrets, puisque le document ne fournit pas de propositions détaillées sur les modalités selon lesquelles les pays devraient incorporer à titre individuel la SMDD dans leur stratégie nationale.

Recommandation 8 Dans le cadre de l'objectif du projet 3, la SMDD devrait faire l'objet d'une révision afin de clairement incorporer des lignes directrices expliquant plus en détail les procédures, les ressources et l'organisation de la transformation de la SMDD en actions au niveau national.

En d'autres termes, la SMDD serait largement améliorée si le PAM/PNUE pouvait fournir un appui opérationnel aux processus de nature politique nationaux individuels (avis techniques, appui en matière de processus de mobilisation de fonds, engagement des Points focaux seulement sur les questions relatives à la SMDD) et si le document pouvait donner des précisions sur :

- 1) les modalités permettant d'impliquer les parties prenantes locales;
- 2) les modalités suivant lesquelles divers ministères interagissent au cours du processus de nature politique ;
- 3) les procédures permettant que la recherche et les services de consultants puissent fournir des informations utiles pour la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales ;
- 4) des propositions pour gérer l'équilibre entre le besoin de mettre en œuvre des stratégies nationales pour le développement durable spécifiques aux pays et la cohérence de ces stratégies nationales avec une stratégie régionale pour la mer Méditerranée ;
- 5) la coordination entre le PAM/PNUE et les institutions nationales (par exemple, les activités de recherche du PAM/PNUE pourraient être menées en étroite collaboration avec celles menées par les instituts de recherche nationaux et en tenant compte des besoins spécifiques en matière de politiques nationales) ;
- 6) des lignes directrices en matière de mobilisation des fonds et relatives aux activités techniques ;

7) les compétences, les ressources humaines et les qualifications nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies nationales.

Dans le cadre de l'objectif 3, nous avons eu également l'occasion d'analyser le système de gouvernance institutionnelle de la SMDD et le rapport avec les activités menées par d'autres organisations concernées en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie. À titre d'illustration, nous avons analysé en détail quinze initiatives, programmes et partenariats concernant les domaines de l'eau, du changement climatique, de l'éducation, de l'énergie, gérés par des organisations internationales telles que la Banque mondiale, la FAO et l'IPPC.

5ème constatation. Nous constatons que plusieurs projets actuellement en cours de réalisation pourraient avoir d'importantes retombées positives sur la mise en œuvre de la SMDD et que cette dernière serait facilitée par un réseautage solide entre les institutions.

L'analyse des synergies a été la source d'inspiration des recommandations relatives à la révision de la SMDD et aux modalités de sa mise en œuvre.

Recommandation 9. S'agissant de sa révision, le document de la SMDD devrait faire mention de façon explicite et dans la mesure du possible des perspectives éventuelles de synergie avec d'autres programmes, organisations et initiatives, et lorsque cela est faisable, indiquer le moment auquel les synergies peuvent se présenter et les modalités à suivre.

Recommandation 10. En termes de modalités de mise en œuvre et de gouvernance, il conviendrait que le PAM/PNUE crée ou adapte les unités existantes pour offrir un service de surveillance continue des programmes actuels et qu'il introduise des activités de partage des connaissances, d'échange d'information, de constitution de réseaux.

S'agissant des aspects institutionnels, un exercice très utile a consisté à comparer la SMDD aux SNDDs en vue d'analyser les incohérences et la force de l'influence que la SMDD exerce sur les politiques régionales. L'analyse a été déterminée par la prise en compte des objectifs, des indicateurs et de la forme des documents.

6ème constatation. La SMDD a influencé la mise en place de stratégies nationales, en particulier les plus récentes (les stratégies nationales de la France et de la Croatie citent en bonne et due forme la SMDD). Cependant, il semble que d'un point de vue opérationnel, la Stratégie n'a pas la même influence et que toutes les stratégies nationales prises individuellement ne paraissent pas être encore tout à fait cohérentes avec la Stratégie méditerranéenne.

Recommandation 11. Dans le cadre de l'objectif 3, nous recommandons d'encourager l'harmonisation au niveau méditerranéen de toutes les SNDDs en renforçant la SMDD en termes d'influence opérationnelle par l'élaboration de lignes directrices visant à intégrer au niveau national la Stratégie et au moyen d'activités menées par le PAM/PNUE en matière de renforcement des capacités, d'échange d'information et de mobilisation de fonds.

Dans le cadre du projet, nous avons également effectué un exercice de modélisation quantitative afin de mieux comprendre l'impact des politiques adéquates déterminées par le document pour atteindre les objectifs des indicateurs relatifs à la SMDD. En particulier, nous avons procédé à des études de cas dans des pays pour lesquels notre analyse de données indiquait qu'en ce qui concernait certains indicateurs spécifiques, des défis seraient à relever (la Turquie, Israël et l'Égypte pour les émissions ; l'Algérie et le Maroc pour ce qui concernait la mortalité infantile ; le Maroc et le Liban sur les questions d'éducation ; et, la Syrie au sujet de l'efficacité énergétique). Pour chaque indicateur, nous avons simulé l'application de politiques appropriées que la SMDD avait identifiées comme stratégiques pour pouvoir atteindre les objectifs :

- l'application d'une taxe carbone en vue de réduire les émissions en Turquie, en Israël et en Égypte ;
- l'augmentation de l'APD-CAD pour réduire la mortalité infantile;

- l'accroissement des investissements dans l'éducation pour élever le taux de scolarisation à l'école primaire au Liban et au Maroc;
- l'accroissement des investissements en R&D pour élever le taux de croissance du PIB et réduire l'intensité énergétique en Syrie.

7ème constatation. Sauf dans le cas des investissements en matière d'éducation, nous constatons en général que ces politiques individuelles ont un impact faible sur les indicateurs cibles adéquates.

Recommandation 12. Par conséquent, il faut comprendre que pour atteindre les objectifs de la SMDD, les décideurs devront appliquer un ensemble complexe de politiques car, d'après nos simulations, l'impact des politiques prises isolément peut être de faible envergure. Cette constatation confirme qu'il est important d'avoir mis en place une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable qui prévoit des orientations pour toute une série de politiques couvrant différents aspects tant du point de vue du développement que de celui de l'environnement.

En plus de l'analyse numérique, les consultations ont été très importantes pour comprendre le fonctionnement du cadre institutionnel de la SMDD et les amendements éventuels qui pourraient être apportés dans le cadre de l'objectif du projet 3. En dépit d'un faible taux de réponse aux questionnaires distribués (un peu plus de 20%), l'exercice nous a permis d'extraire des informations utiles.

8ème constatation. Une constatation intéressante tirée de nos consultations est que la mise en œuvre de la SMDD a été fortement influencée par le cadre de gouvernance de la Stratégie. Les consultations indiquent clairement le besoin de modifier le cadre institutionnel de la façon appropriée.

Recommandation 13. Il ressort de l'étude qu'il serait nécessaire de s'engager dans un processus participatif de consultation de grande envergure pour déboucher sur une structure institutionnelle de la SMDD qui serait retenue d'un commun accord et pourrait encourager la réalisation effective des objectifs de la Stratégie. Une organisation différente des rôles et de la coordination des composantes du PAM servirait à définir les changements nécessaires pour faire de la SMDD un document "vivant".

En dépit du fait que des propositions spécifiques sur une structure de gouvernance de la SMDD différente dépassent l'objectif de la présente étude, les opinions recueillies lors des consultations pourraient servir de base pour réfléchir et discuter collectivement :

1. Le PNUE est perçu comme une organisation à caractère "environnemental" plutôt qu'économique. De nombreuses parties prenantes ont suggéré qu'une organisation orientée sur l'environnement ne peut être efficace pour gérer une stratégie qui traite de tout un ensemble d'objectifs de nature politique, y compris de questions économiques et sociales.
2. Comme on a pu l'observer, la SMDD a eu peu d'influence sur les stratégies, politiques et programmes d'action sectoriels. Cette conclusion ressort des consultations et du Rapport d'évaluation des SNDDs (2009) qui montre que les politiques environnementales, en particulier dans les pays européens, sont surtout influencées par les politiques européennes et que celles des pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient ne sont pas influencées par la Stratégie.
3. En termes d'activités régionales, de nombreuses initiatives ayant un rapport avec les objectifs et domaines prioritaires de la SMDD ont été lancées, mais à part le Protocole GIZC, on ne peut prouver que la SMDD les ait motivées.
4. La SMDD a été conçue comme une stratégie-cadre pour un partenariat régional, néanmoins ni l'Union européenne, ni l'initiative Horizon 2020, ni d'autres initiatives stratégiques importantes ne l'ont reconnue formellement.
5. La Commission méditerranéenne du développement durable et le PAM/PNUE pourraient améliorer la coordination de leurs activités pour appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales, consolider le renforcement des capacités, accroître les capacités de mobilisation de

fonds d'organisations publiques et privées spécialisées orientées sur l'environnement et le développement.

6. Il conviendrait d'améliorer l'appui et les activités opérationnelles de la CMDD aux gouvernements nationaux.
7. Il conviendrait de renforcer, au niveau national et au niveau de la CMDD, la participation des milieux d'affaires, des universités et des ONGs.
8. Il serait nécessaire d'articuler de façon différente les rôles, le cadre organisationnel concernant le PAM/PNUE et, en particulier les points focaux nationaux pour créer des cas de figure traitant exclusivement de la SMDD.

Le diagramme suivant présente un bref résumé des constatations, recommandations et acteurs impliqués, tel qu'il ressort des conclusions de notre projet.

Constatation 1	Constatation2	Constatation 3	Constatation 4	Constatation 5	Constatation 6	Constatation 7	Constatation 8
1) Les objectifs de la SMDD ne peuvent être facilement traduits en indicateurs concrets. 2) Incohérences entre l'annexe I et l'annexe II de la SMDD. 3) Les données ne sont pas toujours fiables.	L'analyse des écarts fait ressortir que pour certains indicateurs de la SMDD, les progrès sont évidents alors que pour d'autres, la tendance est négative. De plus et comme prévu, nous trouvons une grande hétérogénéité entre les pays méditerranéens.	La signature du Protocole GIZC montre qu'un objectif clair et très important de la SMDD a été réalisé. D'autres actions telles que la création d'un système intégré de transport euro-méditerranéen ou un label euro-méditerranéen de qualité touristique n'ont pas été réalisées. D'autres orientations "qualitatives" restent encore un guide essentiel et une source d'inspiration pour les décideurs, mais ne peuvent être facilement utilisées dans un processus de surveillance continue.	La SMDD est largement perçue comme un document utile servant de cadre général aux services publics pour la mise en œuvre des stratégies nationales, mais qui n'affecte aucunement les actions de nature politique dans les pays individuels en termes concrets, puisque le document ne fournit pas de propositions détaillées sur les modalités selon lesquelles les pays devraient incorporer à titre individuel la SMDD dans leur stratégie nationale.	Plusieurs projets actuellement en cours de réalisation pourraient avoir d'importantes retombées positives sur la mise en œuvre de la SMDD et que cette dernière serait facilitée par un réseautage solide entre les institutions.	La SMDD a influencé la mise en place de stratégies nationales, en particulier les plus récentes (les stratégies nationales de la France et de la Croatie citent en bonne et due forme la SMDD). Cependant, il semble que d'un point de vue opérationnel, la Stratégie n'a pas la même influence et que toutes les stratégies nationales prises individuellement ne paraissent pas être encore tout à fait cohérentes avec la Stratégie méditerranéenne.	D'après nos simulations, sauf dans le cas des investissements en matière d'éducation, nous constatons en général que ces politiques individuelles ont un impact faible sur les indicateurs cibles adéquates.	Nos consultations font ressortir que la mise en œuvre de la SMDD a été fortement influencée par le cadre de gouvernance de la Stratégie. Les consultations indiquent clairement le besoin de modifier le cadre institutionnel de la façon appropriée
Recommandation 1. Nous recommandons d'actualiser la liste des indicateurs sur la base des propositions du tableau I. Recommandation 2. La version révisée de la SMDD devrait accorder une place plus importante à des orientations, actions et indicateurs concernant des priorités émergentes telles que l'adaptation et l'économie verte. D'autres domaines traditionnels tels que celui de la santé devrait être mieux pris en considération. De nouveaux indicateurs, tels que le nombre de migrants poussés		Recommandation 5. Les actions devraient inclure un horizon temporel plus précis, les orientations devraient correspondre à des critères de fonctionnalité opérationnelle et les objectifs devraient être inclus dans la discussion concernant les indicateurs. Recommandation 6.	Recommandation 8. La SMDD devrait faire l'objet d'une révision afin de clairement incorporer des lignes directrices expliquant plus en détail les procédures, les ressources et l'organisation de la transformation de la SMDD en actions au niveau national.	Recommandation 9. S'agissant de sa révision, le document de la SMDD devrait faire mention, de façon explicite et dans la mesure du possible, des perspectives éventuelles de synergie avec d'autres programmes, organisations et initiatives, et lorsque cela est faisable,	Recommandation 11. Nous recommandons d'encourager l'harmonisation au niveau méditerranéen de toutes les SNDDs en renforçant la SMDD en termes d'influence opérationnelle par l'élaboration de lignes directrices visant à intégrer au niveau national la Stratégie	Recommandation 12. Pour atteindre les objectifs de la SMDD, les décideurs devront appliquer un ensemble complexe de politiques car, d'après nos simulations, l'impact des politiques prises isolément peut être de faible	Recommandation 13. Il ressort de l'étude qu'il serait nécessaire de s'engager dans un processus participatif de consultation de grande envergure pour déboucher sur une structure institutionnelle de la SMDD qui serait retenue d'un commun accord et

Constatation 1	Constatation2	Constatation 3	Constatation 4	Constatation 5	Constatation 6	Constatation 7	Constatation 8
à émigrer à cause du changement climatique, seraient utiles pour contrôler plus en détail l'adaptation et autres questions émergentes. Recommandation 3. Il conviendrait d'intégrer l'annexe I et l'annexe II de la SMDD pour mettre en place un ensemble d'indicateurs solide et systématique. Recommendations 4. Tous les objectifs de la SMDD devraient se référer à des indicateurs pour lesquelles les données sont disponibles et auront été pleinement discutées en termes de méthodologie, justification et finalité.	Les orientations quantitatives exprimées en termes de valeurs numériques devraient être amendées en expliquant les critères utilisés pour fixer les objectifs. Les orientations qualitatives devraient être traduites en objectifs numériques et/ou être clairement associées à des indicateurs cibles de la SMDD. Recommandation 7. Les orientations et actions relatives au financement du développement durable devraient être expliquées de façon plus précise en intégrant des objectifs concrets en matière de renforcement des capacités, d'échange d'information et d'éducation.		indiquer le moment auquel les synergies peuvent se présenter et les modalités à suivre. Recommandation 10. En termes de modalités de mise en œuvre et de gouvernance, il conviendrait que le PAM/PNUE crée ou adapte les unités existantes pour offrir un service de surveillance continue des programmes actuels et qu'il introduise des activités de partage des connaissances, d'échange d'information, de constitution de réseaux.	et au moyen d'activités menées par le PAM/PNUE en matière de renforcement des capacités, d'échange d'information et de mobilisation de fonds.	envergure.	pourrait encourager la réalisation effective des objectifs de la Stratégie. Une organisation différente des rôles et de la coordination des composantes du PAM servirait à définir les changements nécessaires pour faire de la SMDD un document "vivant".	
Objectif du projet 1. Proposer des amendements à la SMDD. Objectif du projet 2. Proposer de nouveaux domaines prioritaires à incorporer dans la version révisée de la SMDD.	Objectif du projet 1. Proposer des amendements à la SMDD.	Objectif du projet 1. Proposer des amendements à la SMDD.	Objectif du projet 1. Proposer des amendements à la SMDD.	Objectif du projet 1. Proposer des amendements à la SMDD. Objectif du projet 3. Proposer des actions visant à améliorer la mise en œuvre de la SMDD	Objectif du projet 1. Proposer des amendements à la SMDD. Objectif du projet 3. Proposer des actions visant à améliorer la mise en œuvre de la SMDD	Objectif du projet 3. Proposer des actions visant à améliorer la mise en œuvre de la SMDD	Objectif du projet 3. Proposer des actions visant à améliorer la mise en œuvre de la SMDD